

**VIDE - GRENIER**  
**Eco-école des Glaisins**  
**Annecy-le-vieux**  
**SAMEDI 6 JUIN 2026**  
Ouverture des inscriptions le 01 AVRIL 2026

**Règlement intérieur du vide-grenier de l'éco-école des Glaisins (7h-17h)**

*Article 1 : Le vide-grenier de l'éco-école des Glaisins est ouvert à tout particulier majeur, non professionnel, qui en fait la demande.*

*Article 2 : Le présent règlement s'applique à tous, le seul fait de participer entraîne l'acceptation de ce règlement.*

*Article 3 : Une pièce d'identité sera demandée à chaque exposant, copie fournie à l'inscription.*

*Article 4 : Chaque emplacement mesure 3m de long et maximum 1,5m de large. Il sera attribué par l'organisateur et devra être respecté sans aucun débordement. Les organisateurs autorisent les tonnelles sous certaines conditions : réservation de 2 emplacements minimum pour une tonnelle de 3x3m, réservation de 4 emplacements minimum pour une tonnelle de 3x6m. Aucune tonnelle ne sera admise si elle n'a pas été mentionnée lors de l'inscription et si les conditions de réservation ne sont pas respectées.*

*Article 5 : Aucun véhicule ne sera admis dans la cour de l'école, même pour le déchargement. Déchargement possible côté Route de Thônes et côté Chemin des Chapelaines.*

*Article 6 : Les organisateurs placeront les exposants sur les emplacements entre 7h et 8h30. Aucune installation ne pourra se faire avant 7h (portail de l'école fermé). Les organisateurs se réservent le droit de relouer votre emplacement dès 8h30 si ce dernier n'est pas occupé. Vous ne pourrez commencer à remballer qu'à partir de 17h.*

*Article 7 : Le prix de l'emplacement est fixé à 10 € pour 3 mètres linéaires. Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de l'ASCEP.*

*Article 8 : Chaque exposant est tenu de prévoir le matériel nécessaire: siège, table, parasol, protection contre la pluie...*

*Article 9 : La buvette de l'ASCEP sera la seule à être autorisée à vendre des boissons, de l'alimentaire et de la petite restauration.*

*Article 10 : Les exposants s'engagent à respecter et à faire respecter les mesures sanitaires demandées par les organisateurs afin de participer au bon déroulement de l'événement.*

*Article 11 : Il n'y aura pas de remboursement, en cas d'absence justifiée ou d'intempéries;*

*Article 12 : Les espaces devront être respectés et l'emplacement nettoyé au moment du départ, des poubelles seront mises à votre disposition. Le départ ne sera autorisé qu'après contrôle de l'emplacement et validation par les organisateurs.*



**BULLETIN D'INSCRIPTION au VIDE-GRENIER du Samedi 06/06/2026**

Dossier à retourner dès le 01/04/2025 à Vide grenier ASCEP/ Eco-école des Glaisins 61 Chemin des chapelaines 74940 ANNECY LE VIEUX

*Bulletin servant d'attestation jointe au registre de l'organisateur pour remise à la Mairie d'Annecy le Vieux.*

Je soussigné(e) Nom : ..... Prénom : .....  
Né(e) le : ..... / ..... / ..... à Ville .....  
Adresse : .....  
CP..... Ville : .....  
Tél (portable de préférence) : .....  
Email : .....@.....

**Divers :**

- J'ai déjà participé à ce vide-grenier
- Je possède une tonnelle de 3x3m = je réserve minimum 2 emplacements
- Je possède une tonnelle de 6x3m = je réserve minimum 4 emplacements

Pièce d'identité (entourez) : **Carte Identité, Permis de conduire, Passeport**

N°..... Délivrée(e)

le..... / ..... / .....

Par la Préfecture de .....

**Déclare sur l'honneur :**

- de ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (*Article L 310-2 du Code de commerce*)
- ne pas participer à + de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (*Article R321-9 du Code pénal*)
- avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur

**Inscription validée et confirmée**  
(par mail ou SMS) **uniquement**  
**si votre dossier est complet**

- Bulletin d'inscription (ci-contre)
- Photocopie recto-verso de votre pièce d'identité
- Règlement à l'ordre de l'ASCEP

Nombre d'emplacements : ..... x 10 €      Total : ..... €

Signature obligatoire :

Fait à ..... Le ..... / ..... /2025